

Aux frontières des institutions publiques: vers un déclin de l'asymétrie?

Denis Laforgue

▶ To cite this version:

Denis Laforgue. Aux frontières des institutions publiques: vers un déclin de l'asymétrie?. Aux frontières des institutions publiques: vers un déclin de l'asymétrie?, Oct 2013, Lyon, France. hal-00914587v1

HAL Id: hal-00914587 https://univ-smb.hal.science/hal-00914587v1

Submitted on 6 Dec 2013 (v1), last revised 14 Apr 2014 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Texte pour la journée d'étude du 22/11 du rt 40 « Sociologie des institutions » de l'AFS - MSH, Lyon.

Aux frontières des institutions publiques : Vers un déclin de l'asymétrie ?

D. Laforgue LLS

Ce texte esquisse un programme de recherche mettant à l'épreuve l'hypothèse d'un « déclin de l'asymétrie » dans les rapports entre (les professionnels) des institutions publiques et leurs « usagers », les populations, et ce sur plusieurs de mes terrains d'enquête passés (école, politiques en direction des personnes âgées, politiques de développement durable). Par déclin tendanciel de l'asymétrie entre acteurs publics et destinataires de l'action publique, j'entends le fait que l'action institutionnelle ne peut plus désormais en appeler, a fortiori obliger, à une obéissance (a priori) des citoyens, des publics, des usagers simplement au nom d'un monopole sur la définition de l'intérêt général : ainsi, que l'enjeu d'une action publique porte par exemple sur le contexte de scolarisation proposé à un enfant, sur le type d'aide et de soins apportés à une personne âgée à son domicile, ou encore sur les propriétés dont on dote un espace public habité, les acteurs publics pour agir ne peuvent pas se contenter de requérir des principaux intéressés (l'élève et ses parents, la personne âgée et ses proches « aidants », les habitants et les usagers du lieu) un simple assujettissement passif aux plans d'action des institutions publiques concernées. Ainsi, les professionnels de l'action publique ne peuvent plus imposer aux populations et destinataires des décisions, des modes de prise en charge, des services définis « par le haut », en invoquant un principe d'intérêt général ou le « Bien des citoyens », à partir du moment où ce dernier est défini en surplomb, à distance des individus concernés. Au contraire, les acteurs institutionnels doivent de plus en plus considérer les citoyens ordinaires comme des co-acteurs de toute action publique, capables non seulement de donner leur avis sur la décision prise ou l'intervention prévue / réalisée, mais de participer à son élaboration, à son évaluation et à son réajustement au fil de la mise en œuvre de l'action institutionnelle

Mais, tester cette hypothèse du déclin de l'asymétrie institutionnelle suppose la réalisation de deux objectifs bien distincts et complémentaires :

- premièrement un travail de classification des différents types de relations que des acteurs institutionnels peuvent entretenir avec des acteurs ordinaires ;
- deuxièmement une analyse historique des évolutions de diverses institutions publiques étudiées, du point de vue de leurs rapports (plus ou moins asymétriques) avec les populations.

1. Quelle classification des relations des institutions publiques aux populations ?

Le premier objectif est un objectif de classification, *i.e.* arriver à déterminer, à partir d'un travail conceptuel et comparatif approfondi (sur les institutions que j'ai pu étudier), de quoi on parle exactement lorsqu'on distingue « relation institutionnelle asymétrique » et « relation institutionnelle symétrique ». Une telle analyse devra d'ailleurs très probablement conduire à « raffiner » une telle distinction binaire, en distinguant plus de deux classes ou types de relations institutionnelles. Plusieurs pistes sont d'ors et déjà envisageables.

Tout, d'abord, il convient d'élaborer une typologie des relations institutionnelles possibles (en terme de degré d'(a-)symétrie).

Je propose ainsi de nommer "déclin de l'asymétrie manifeste" les cas de figure où l'acteur institutionnel n'impose plus au destinataire une décision / une prise en charge définie unilatéralement face à laquelle ce dernier n'aurait pas d'autre possibilité qu'obéir (et ce quel que soit le contenu de la décision, de la prise en charge prévue, etc.).

Cette idée d'asymétrie manifeste est le pendant (la figure inversée) de quelque chose qu'on peut désigner comme « l'accroissement de formes de symétrie manifeste » dans les rapports entre institutions et usagers, soit des formes de relations symétriques où acteurs publics et usagers ont un statut équivalent et sont co-acteurs de l'action institutionnelle.

Mais, entre ces deux figures institutionnelles quasiment idéal-typiques (asymétrie / symétrie "manifestes") existe bien sûr un océan d'autres figures, empiriques cette fois, beaucoup plus ambivalentes, plurielles, hybrides... et sans doute plus intéressantes à observer! On peut ainsi évoquer l'existence d'une figure des rapports entre institutions et populations, que l'on peut nommer l'asymétrie latente. A travers cette expression, je désigne le fait que certains rapports entre institutions publiques et destinataires de l'intervention publique sont par nature "asymétriques", c'est à dire ont pour condition d'existence des différences de statuts, une non interchangeabilité des points de vue et des positions et un différentiel significatif de ressources d'action : ce sont de manière constitutive des relations hiérarchiques (et non pas des relations d'échange ou de mutualité pour reprendre la typologie de D. Graeber¹). C'est le cas par exemple des relations de protection et de transmission qui peuvent s'instituer entre des professionnels d'institutions publiques et des usagers comme des personnes âgées dépendantes ou des élèves.

Dès lors, ce point apparaît comme une des limites du déclin de l'asymétrie : ces relations hiérarchiques font partie du noyau dur de ces institutions, donc si on passait à uniquement de la symétrie, dans les rapports professionnels / usagers en tout cas, l'institution ne pourrait plus perdurer. Pour autant, le principe de symétrie peut s'hybrider, contaminer ces relations asymétriques latentes, par exemple en instaurant la règle selon laquelle l'entrée / la sortie / les expressions situées de ces relations asymétriques doivent êtres co-construites, négociées, entre l'acteur publique et l'individu concerné.

On peut ainsi faire l'hypothèse, selon laquelle, il n'y a pas toujours (suivant les secteurs, les scènes, les moments institutionnels) un déclin de l'asymétrie, au sens où de nombreux rapports entre institutions publiques et populations restent constitués de relations asymétriques « latentes », par exemple des relations de protection (soins, aides apportés aux individus par différentes institutions...), de transmission (en matière d'éducation scolaire ou pas....) ou même de domination (lorsque le mandat de l'institution est de contrôler et de contraindre les individus) : dans tous ces cas de figure, l'institution de ce type de relation asymétrique (et ses modalités concrètes) peut être (éventuellement, pas systématiquement) négociée entre le professionnel et le destinataire (il n'y a pas un principe d'autorité / d'obéissance qui s'impose a priori), mais une fois co-construite et ratifiée (pour un temps), la relation reste fondamentalement asymétrique (asymétrie des moyens, des savoirs, des pouvoir-faire, présence de forme de contrôle et surveillance, de tutelle, d'assistance, bref de contraintes institutionnelles fortes).

Par ailleurs, je propose de traiter cette question du degré d'(a-)symétrie des relations entre acteurs institutionnels et acteurs ordinaires en traitant la « question du comment » : comment, c'est à dire dans et par quels types d'occurrences (signes, pratiques...) différents formes d'intervention institutionnelles et réactions des usagers instituent-elles effectivement des rapports plus ou moins (a-)symétriques entre ces différents acteurs ? .Il y a quelques années²,

_

¹ D. Graeber, Dette. 5000 ans d'histoire, Paris, LLL, 2013.

² D. Laforgue, « Pour une sociologie des institutions », Socio-Logos, 2009.

j'avais proposé une typologie des différentes logiques possibles d'intervention institutionnelle, en distinguant travail sur autrui / avec autrui / pour autrui / sans autrui, en notant que ces différentes logiques (de relations avec les usagers) étaient plus ou moins (a-) symétriques, mais je n'ai jamais traité sérieusement la question de savoir par quels processus idéels et matériels ces modes d'intervention avaient une influence sur les individus (i.e. sur leur esprit et/ou sur leur corps...)

Autrement dit, il s'agit de modéliser comment différents types de signes et de supports d'action institutionnels débouchent sur une relation d'asymétrie ou au contraire symétrique entre acteurs institutionnels et usagers. Dans différents textes³, j'ai déjà avancé l'idée, en empruntant au réseau conceptuel forgé par G. Deleuze et repris dans une perspective sociologique par F. Chateaureynaud⁴, que a) le travail sur autrui générait / s'accompagnait de « mots d'ordre » et de « prises [ou support d'action] moules » à destination de l'usager ; b) que le travail avec autrui s'accompagnait de « mots de passe » (i.e. à décoder) et de « prisesondes » à destination de l'usager. Mais, je n'ai jamais caractérisé les signes et les prises associés au « travail pour autrui » et au « travail sans autrui ». Par ailleurs, je me rends bien compte que cette approche est insuffisante : il me manque des critères (pour affiner ma typologie) permettant de différencier les interventions institutionnelles. Par exemple, un des critères peut être facilement emprunté à Foucault : on peut distinguer des emprises institutionnelles individualisantes (qui s'adressent, prennent en charge des individus, un par un) et des emprises massifiantes (des dispositifs institutionnels qui prennent en charge des populations, des masses indifférenciées)⁵. Mais il y a encore un autre critère qui me semble important (lorsque je compare les différentes institutions que j'étudie), mais que j'ai encore dû mal à qualifier: ce serait quelque chose comme le « degré d'englobement ou d'enveloppement » du sentier de vie quotidien de l'individu par l'intervention institutionnelle: ce critère permettrait de systématiser des distinctions qu'on fait assez spontanément lorsqu'on observe diverses institutions et que l'on voit qu'il existe d'un côté des interventions institutionnelles qui orientent de larges pans du sentier de vie quotidien et du parcours de vie de l'individu pris en charge (par exemple la scolarisation d'un élève) et il y a d'autres interventions institutionnelles qui ne pèsent que (même si c'est parfois très fortement) sur un petit segment, une petite région de la vie des individus (par exemple une aide à domicile qui vient faire la toilette et le ménage au domicile d'une personne âgée)... Ce degré d'englobement permettrait de classer les institutions publiques réelles sur un continuum dont les deux extrémités sont 1) l'institution totale de Goffman (soit un degré d'englobement maximum)⁶ et b) l'institution au sens de John Rawls⁷ pour qui l'institution ouvre un champ ouvert des possibles, d'opportunités pour les individus, permettant à ces derniers de poursuivre leurs finalités propres (degré d'englobement minimal)

Au final, il me semble que traiter cette « question du comment » (s'intéresser aux occurrences situées de la relation (a-)symétrique dans diverses institutions) permettra d'éclaircir ce que recouvre les notions d'asymétrie manifeste, d'asymétrie latente et de symétrie en matière de relations entre institutions publiques et acteurs ordinaires.

_

³ Cf. par exemple, « Des gens d'en haut face aux politiques de développement durable », dans Berthier S.et Bertrandy F., La montagne : pouvoirs et conflits de l'Antiquité au 21^{ème} siècle, Chambéry, Presses du LLS.

⁴ F. Chateaureynaud, « Vigilance et transformation », Réseaux, 1997, n°85.

⁵ M. Foucault, Sécurité, territoire, population, Paris, EHESS, 2004

⁶ E. Goffman, Asiles, Paris, Minuit, 1968

⁷ J. Rawls, Théorie de la justice, Paris, Seuil, 1987

2. Quelles évolutions des institutions publiques quant à leur degré d'asymétrie?

Le second objectif (dont la réalisation suppose que le premier objectif, classificatoire, soit atteint) consisterait à analyser des évolutions institutionnelles : comment, par quels enchâssements d'évènements, une institution passe-t-elle d'une situation où ses acteurs ont recours à des prises et des signes générant des relations asymétriques avec les usagers, à une situation où les professionnels de l'institution produisent des signes et des prises dont résultent des rapports avec les populations plus symétriques ? Ce qui m'intéresserait ici, c'est de travailler dans une perspective historique « longue », c'est à dire plusieurs dizaines d'années, en couplant travail ethnographique et travail sur archives.

D'un point de vue théorique, il s'agit d'abord d'envisager une institution publique comme une série d'évènements (entendus comme « ce qui arrive aux acteurs et au collectif »). Mais ce n'est pas n'importe quel type d'évènements : ce sont pour reprendre l'expression de Merleau-Ponty des « évènements qui font suite », c'est à dire « ces évènements d'une expérience qui la dotent de dimensions durables, par rapport auxquelles toute une série d'autres expériences auront sens, formeront une suite pensable ou une histoire, ou encore les évènements qui déposent en moi un sens, non à titre de survivance et de résidu, mais comme appel à une suite, exigence d'un avenir »⁸.

Il s'agirait donc d'arriver à une analyse qui puisse restituer l'évolution d'une institution publique quant au degré d'(a-)symétrie qui caractérise ses rapports avec les usagers, en terme « d'enchâssement d'évènements qui font suite ». Pour cela, il s'agirait combiner les différents schémas narratifs dont disposent les sciences sociales et historiques - romanesque, tragique, comique, ironique, nostalgique⁹ - de façon à donner de la consistance à l'idée merleaupontienne d' « enchâssement ». Envisager l'institution comme enchâssement d'évènements qui font suite, c'est s'opposer à l'idée selon laquelle l'évolution des institutions serait de l'ordre du mécanisme (p.e. adaptatif au sens darwinien), de la causalité ou même de l'intentionnalité: pour Merleau-Ponty, « l'institution est une notion oblique, ouverte au latéral, aux chemins de traverse, aux possibles qui la transforment [] l'institution est transformation qui conserve et dépasse »; ou encore, pour reprendre une métaphore du même auteur: l'institution (ici ses rapports avec les usagers) se transforme, change, mais jamais en ligne droite, plutôt à la manière dont se déplace une écrevisse, c'est à dire toujours de travers...

Je propose par ailleurs d'étudier ces dynamiques d'enchâssement d'évènements institutionnels, dont résultent des transformations du degré d'asymétrie dans lles rapports entre institutions et populations, tout particulièrement aux frontières des institutions et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, envisager les institutions à partir de leurs frontières, c'est une manière selon moi essentielle de comprendre comment elles se transforment. Autrement dit, en s'intéressant aux lieux-frontières, dans lesquels une institution (et ses acteurs) rencontre (selon des modalités variables) une ou d'autres institutions – politique, familiale, économique, etc.-, qui s'incarnent par exemple dans des usagers, mais aussi des responsables politiques ou des professionnels d'autres institutions publiques ou d'entreprises privées, on se donne les moyens de comprendre l'institution comme un processus dynamique, émergent, autoorganisé. Dans mon vocabulaire, les frontières d'une institution (qui sont en fait des « membranes poreuses ») sont en effet les espaces où se confrontent et interfèrent les pouvoirs instituants de diverses institutions, en l'occurrence le pouvoir instituant de l'institution (publique) étudiée, et ceux des institutions (publiques, privées, économiques...) qui

⁸ cf. M. Merleau-Ponty, L'institution, Paris, Belin, 2003, p. 61

⁹ H. White, « Poétiques de l'histoire », Labyrinthes, 2009 (2)

constituent son environnement. De ces confrontations résultent en permanence et de manière non prédictible des « évènements qui font suite ». Si on en revient à notre questionnement directeur (comment se transforment l'asymétrie institutionnelle ?), cela signifie que, dans ces lieux et ces moments aux frontières des institutions se déploient et s'enchâssent des évènements (à identifier) qui peuvent avoir pour suite une reconfiguration des relations entre acteurs institutionnels et acteurs ordinaires du point de vue de leur degré d'asymétrie : ainsi, certains évènements peuvent avoir pour suite un glissement des relations de l'asymétrie manifeste vers l'asymétrie latente voire vers des formes de symétrie manifeste...; mais l'évolution inverse est aussi possible : certains évènements peuvent conduire une institution publique à revenir à des formes d'asymétrie manifeste, après avoir, peut-être, expérimenté des formes de symétrisation dans ses rapports avec certaines populations. De multiples configurations dynamiques sont bien sûr à explorer à partir de matériaux empiriques ethnographiques et historiographiques.

Ensuite, analyser les transformations des institutions à partir de leurs frontières permet me semble-t-il d'avancer sur une question théorique centrale, celle de la définition même du concept d'institution

Cette idée selon laquelle s'intéresser aux « frontières institutionnelles » permet de problématiser (en tout cas de réfléchir à) la notion d'institution, trouve son origine dans ma lecture critique de l'ouvrage de V. Tournay « Vie et mort des agencements sociaux ». En effet, une des thèses de l'auteur est qu'on ne peut pas (qu'on ne doit pas) définir les institutions par leurs frontières (cf. sa phrase « les institutions n'ont ni bord, ni couture »). Le grand intérêt de lire des livres avec lesquels on n'est spontanément pas d'accord, c'est qu'ils nous obligent à réfléchir sur les raisons de notre désaccord (spontané) et donc à affiner notre pensée (expliciter ce qui va (trop) de soi dans notre propre approche). Ainsi sur cette question des frontières, je ne suis pas d'accord avec V. Tournay : selon moi, il est pertinent d'étudier les institutions en terme d'entités ayant des frontières ; ou dit autrement, d'étudier les institutions à partir de leurs frontières. Bien entendu, ce n'est pas la seule perspective d'analyse possible et il est aussi pertinent d'étudier les institutions à partir de ce qui constitue leur « centre », leur « noyau » ; mais ce que je souhaiterais explorer, à travers ce thème de la « frontière » c'est le caractère heuristique et les limites d'une approche spatiale des institutions.

Une telle approche spatiale des institutions permet de mieux appréhender ce que j'appellerai en m'inspirant librement d'une expression d'A. Testard la « part visible des institutions » 10 : i.e. ce qui perdurerait même si l'esprit de l'institution était mort. Par exemple les archéologues du 4^{ème} millénaire retrouveront les restes des délimitations, des frontières matérielles de nos institutions scolaires (les enceintes, les murs, l'organisation de l'espace, mais aussi des objets, des outils etc...), même si les significations actuelles qui fondent ces institutions (leur mandat pour le dire très vite) auront disparu depuis longtemps. Autrement dit, on peut s'intéresser aux frontières des institutions (à leurs formes matérielles, à ce qui s'y passe, à ce qui s'y joue pratiquement), en pariant que c'est une bonne façon de traiter le problème (très compliqué et qui a déjà animé des discussions au sein du rt 40 de l'AFS) de savoir comment s'articulent des dynamiques idéelles (la part invisible : idées, normes, traditions, stratégies, valeurs, etc.) et des dynamiques matérielles (la partie visible) pour donner naissance, faire vivre et transformer des institutions. S'intéresser aux lieux et aux relations « à la frontière » doit donc permettre de questionner des affirmations trop simples selon moi du type 1° les institutions sont avant tout des lieux, des activités matérielles, du « faire » (ce qui correspond à une approche « spontanée », de sens commun, pour qui « institution » équivaut à « un établissement concret » : une école ou une maison de retraite concrètes); 2° les institutions sont seulement / d'abord des idées (c'est par exemple la thèse

¹⁰ A. Testard, Avant l'histoire, Paris, Gallimard, 2012.

de Boltanski¹¹); 3° les institutions sont 1° et 2° à la fois au sens où il y aurait une bijection entre les dimensions visible et invisible : tout élément invisible a un équivalent visible et viceversa; or comme le fait remarquer Charles Taylor¹², «idées » et « pratiques » ne sont jamais les deux faces d'une même réalité : ce sont deux niveaux de réalité toujours en situation d'inter-rétroaction, de tension et d'engendrement réciproque....

Conclusion

Ainsi, si on conjugue les différents points précédents, on peut affirmer qu'étudier une institution à ses frontières permet de penser cette institution comme articulation – tension entre plusieurs dynamiques :

- une dynamique idéelle, c'est à dire l'institution comme noyau d'idées,
- une dynamique matérielle, soit l'institution comme agencement de lieux et moments incarnés.
- une dynamique temporelle : une institution (ce qu'elle est hic et nunc, mais aussi son histoire, son devenir) peut être analysée comme un processus d'enchâssement permanent « d'évènements qui font suite » 13.

Il est clair que la recomposition des formes de relations entre institutions et populations (formes de déclin et/ou de transformation de l'asymétrie) résultent de ces trois dynamiques en tension.

 ¹¹ L. Boltanski, De la critique, Paris, Gallimard, 2009
¹² C. Taylor, Les sources du Moi, Paris, Seuil, 1998.

¹³ idée que j'ai commencé à développer dans ma communication au congrès de Nantes, consultable sur hal-shs : http://hal.univ-savoie.fr/docs/00/90/41/67/PDF/Com laforgue rt40AFS2013 V10.pdf